

Nom de l'Evènement : **Congrès Détergence** (ci-après dénommé l'« Evènement »)
Date : **Mercredi 1^{er} & Jeudi 2 avril 2026** (ci-après dénommée « Date »)
Site : **Maison de la Mécanique** (ci-après dénommé « Site »)
Ville : **Paris, Pays : France**

1. ORGANISATION : L'Evènement est organisé par la société abe - advanced business events sas, au capital de 50.000 Euros, dont le siège social est situé au 10 rue de la Rochefoucauld - CS50300 - 92513 Boulogne Billancourt Cedex - France, ci-après dénommé l'Organisateur.

2. OBJET : Ces conditions générales s'appliquent à l'Evènement organisé par l'Organisateur. Elles décrivent les droits et obligations de l'Organisateur et de la société signataire, ci-après dénommée le « Participant » qui reconnaît et se conforme à ces conditions générales.

3. LIEU ET DATES : L'Evènement se tiendra dans le Site et aux Dates indiqués ci-dessus. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'Evènement, de modifier la Date et de changer le Site au cas où ce dernier serait rendu inaccessible ou en cas de force majeure. Auquel cas, aucune compensation de quelque nature que ce soit ou remboursement, ne sera dû au Participant. L'Organisateur sera cependant dans l'obligation de fournir au Participant, par écrit, la nouvelle Date et le lieu du nouveau Site, ainsi que de lui garantir une participation sans frais supplémentaire à l'Evènement reprogrammé.

4. DEMANDE DE PARTICIPATION / INSCRIPTION, ANNULATION, PAIEMENT : Toute société ou institution est susceptible de devenir Participant à l'Evènement. Néanmoins, l'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription sans être tenu de se justifier.

Toute annulation reçue vingt-cinq (25) jours avant l'Evènement donnera lieu à un remboursement intégral des frais d'inscription à l'exception d'une somme forfaitaire de 80 euros retenue pour les frais de dossier. Toute annulation reçue au-delà de cette date, donnera lieu au paiement intégral des frais d'inscription. Ces conditions sont également applicables à toute personne absente le jour de l'Evènement et non remplacée. Le participant pourra se faire remplacer en informant au préalable l'équipe organisatrice par écrit.

Toute facture émise et envoyée au Participant doit être réglée au plus tard cinq (5) jours avant l'Evènement. L'Organisateur se réserve le droit de refuser la connexion à l'Evènement si les factures ne sont pas intégralement réglées.

5. SERVICES INCLUS DANS LA PARTICIPATION ET OBLIGATION DU PARTICIPANT

En présentiel, les frais d'inscription comprennent l'accès aux conférences, les déjeuners, les pauses café, la documentation sur les interventions.

Toute distribution de prospectus par le participant est interdite sauf accord signé avec l'organisateur.

En digital, les frais d'inscription comprennent l'accès à distance aux conférences et la documentation reçue sur les interventions.

6. OBLIGATION DE L'ORGANISATEUR : L'Organisateur se réserve le droit de modifier le programme et les intervenants si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent. L'Organisateur a une obligation de moyens mais pas d'obligation de résultats.

7. ASSURANCE : L'Organisateur est l'unique responsable de l'Evènement. Cependant, cette responsabilité ne peut en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers au Participant. Le Participant est dans l'obligation de posséder une police d'assurance couvrant tout dommage causé par sa personne, ses représentants et ses biens à des tiers, durant la préparation et le déroulement de l'Evènement.

8. UTILISATION DE LA PLATEFORME DE L'EVENEMENT :

- a) Vous vous engagez à prendre les dispositions nécessaires pour vous permettre d'accéder à la « Plateforme de l'Evènement » mise à disposition par l'Organisateur pour faciliter la participation à l'Evènement. Nous ne garantissons pas que la Plateforme de l'Evènement fonctionnera de manière continue, sécurisée ou sans erreur ni interruption, et nous déclinons toute responsabilité pour son indisponibilité temporaire. Nous ne garantissons pas que la Plateforme de l'Evènement sera exempte de tout code ayant des propriétés destructrices. Vous ne devez pas tenter d'interférer avec le bon fonctionnement de la Plateforme de l'Evènement. Vous acceptez de vous conformer à toutes ses conditions d'utilisation et/ou aux politiques d'utilisation équitables ou acceptables indiquées sur tout site internet sur lequel la Plateforme de l'Evènement est hébergée.
- b) L'Organisateur vous délivre une page dédiée et un mot de passe qui vous sont personnels. La page dédiée et le mot de passe sont confidentiels et restent la propriété de l'Organisateur à tout moment et ne peuvent être vendus, cédés ou transférés à un tiers sans notre autorisation. Vous acceptez par la présente que vous ne permettez à personne d'utiliser votre page dédiée et votre mot de passe et vous serez, et resterez, responsable des actes de toute personne utilisant votre page dédiée et votre mot de passe.
- c) Vous ne devez pas faire de messages diffamatoires, illégaux ou qui enfreignent les droits de propriété intellectuelle d'un tiers. L'Organisateur ne sera pas responsable du contrôle de la conformité des Documents avec la loi.
- d) La Plateforme de l'Evènement est utilisée uniquement pour accéder à l'évènement. Il est interdit de :
 - i. Transmettre, afficher, copier, exploiter ou utiliser la Plateforme de l'Evènement et/ou tout contenu sur celle-ci
 - ii. Utiliser la Plateforme de l'Evènement et/ou tout contenu associé d'une manière autre que conformément à la loi et aux présentes CGV,
 - iii. Enfreindre nos droits de propriété intellectuelle ou ceux de tout tiers en relation avec votre utilisation de la Plateforme de l'Evènement
 - iv. Transmettre, envoyer ou télécharger sciemment des données contenant tout code ayant des propriétés destructrices de virus.
- e) Nous n'avons aucune obligation de superviser, surveiller ou modérer tout service interactif que nous fournissons sur la Plateforme de l'Evènement et, sans s'y limiter, nous excluons expressément toute responsabilité pour toute perte, blessure ou dommage, résultant de l'utilisation de tout service interactif par l'utilisateur, que le service soit modéré ou non.

10. APPLICATION DU REGLEMENT : L'Organisateur a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement, et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires. Les circulaires envoyées aux participants ultérieurement font partie intégrante du présent règlement. Toute infraction du Participant au présent règlement peut entraîner son exclusion, et ce à la seule volonté de l'Organisateur, sans mise en demeure et sans remboursement du montant de sa participation.

11. JURIDICTION ET COMPETENCES : En signant le présent contrat, le Participant déclare accepter sans réserve les conditions générales.

En cas de contestation, et avant toute procédure, le Participant s'engage à soumettre sa réclamation à l'Organisateur afin de trouver une solution à l'amiable. Le tribunal du siège de l'Organisateur est seul compétent dans le cas où aucune solution à l'amiable ne peut être atteinte.

12. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET SECURITE DES DONNEES : Le Participant reconnaît être informé que l'Organisateur devra recueillir des données nécessaires dans l'unique but de fournir les services décrits dans le bon de commande associé à ces conditions générales. De plus amples informations sont mises à disposition sur le site de l'Organisateur : [politique de confidentialité et gestion de données personnelles](#).

Nom de la société :

Nom du représentant légal :

J'accepte les conditions générales d'advanced business events

Date, signature et cachet commercial :